



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement -
Espace public secteur Ouest 5ème phase AP n°11 - Budget principal**

DE20141006_42	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

R E S S O U R C E S

Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement - Espace public secteur Ouest 5ème phase AP n°11 - Budget principal

Finances
id : 568

Conseil municipal
6 octobre 2014

42

Rapporteur : Vincent YOU

Par délibération n° 48 du 16 décembre 2013, le Conseil municipal a voté la création de l'autorisation de programme / crédits de paiement suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
			2014	2015	2016
11/2014	Espaces publics secteur ouest 5ème phase	1 351 881 €	550 480 €	382 801 €	418 600 €

Suite à l'incendie de l'Acaiq survenu en juin 2013 dans le quartier de Basseau, rue Antoine de Conflans, il est nécessaire de prévoir la démolition partielle de cet équipement pour des raisons de sécurité.

Ainsi, il convient d'inscrire l'opération de démolition de l' ACAIQ CSCS et d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
			2014	2015	2016
11/2014	Espaces publics secteur ouest 5ème phase	1 539 043 €	600 480 €	432 801 €	505 762 €

I

Il vous est proposé :

- de modifier le montant de l'autorisation de programme en l'augmentant de 187 162 euros pour la porter à 1 539 043 euros et les crédits de paiement pour les exercices 2014, 2015 et 2016 selon le tableau ci-dessus
- de prévoir un complément de 50 000 euros pour les crédits de paiement 2014 à la Décision Modificative n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
6 octobre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



